

## La Ville de GEMBLoux constitue une réserve de recrutement pour : des remplacements d'Auxiliaires Professionnels (h/f/x)

La personne occupant la fonction d'auxiliaire professionnel(le) remplaçant(e) est appelée en fonction des absences des auxiliaires professionnels titulaires. Elle se déplace dans les différents locaux de la Ville (écoles, administration communale, autre implantation), en fonction des nécessités.

Elle sera notamment et prioritairement chargée de (liste non exhaustive) :

- Dépoussiérer les locaux et le matériel ;
- Réaliser le nettoyage des locaux à sec et/ou humide ;
- Vider les poubelles et respecter le tri des déchets ;
- Traiter les surfaces avec les produits adéquats ;
- Nettoyer et détartrer les sanitaires, cuisines.

### Profil et conditions :

- Savoir travailler de manière autonome et en équipe ;
- Savoir utiliser le matériel de nettoyage adéquat ;
- Être rigoureux et dynamique ;
- Être débrouillard et motivé ;
- Être flexible ;
- Respecter les horaires convenus ;
- Présenter une image positive de la Ville ;
- Disposer d'un permis B et d'un véhicule motorisé ;

### Nous offrons :

- **Un contrat de travail à durée déterminée** dans le cadre de remplacements.
  - **Une rémunération sur base de l'échelle E2** prévue au statut pécuniaire.
- Traitement annuel Min. 23.974,42 € (sans ancienneté) et Max. 28.268,28 € (25 ans d'ancienneté) à l'indice actuel.

La lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, d'un extrait de casier judiciaire, du passeport APE (si possible) et d'une copie du diplôme doivent être adressées par courrier postal, à Monsieur le Bourgmestre, Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux ou par email à l'adresse électronique [personnel@gembloux.be](mailto:personnel@gembloux.be).